

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Simiane-Collongue

Introduction

Le collectif BikeTogether, membre de la FUB, propose aux candidats quelques idées pour rendre notre ville de Simiane-Collongue encore un peu plus agréable :)

Rendre la ville plus agréable à écouter, à respirer, à circuler... bref, une ville où il fait bon vivre ensemble :)

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Réaliser un plan vélo concerté avec des financements associés et incluant un objectif de réseau cyclable communal et des objectifs chiffrés.*

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Action n°3 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : exemple : Centre-ville collège.

Action n°5 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines en collaboration avec le département et la métropole.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Avec 2 types de rues : rues de transit (par exemple : Avenue général de Gaule) et rues apaisées (par exemple : avenue du Roussillon ou chemin du Vallat des Mourgues avec des points de passages sécurisés entre les axes "apaisés").

Action n°7 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Les zones à 30km/h sont appréciées par les piétons et les cyclistes qui se sentent plus en sécurité! Les nuisances sonores sont aussi limitées, ce qui est appréciable pour les riverains :)

Action n°8 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux. *Les doubles-sens cyclables sont très appréciés par les cyclistes. Il s'agit de continuer son développement afin de favoriser l'utilisation du vélo en réduisant les distances des trajets .*

Action n°9 :

Mener des expérimentations de signalisation : Rendre le réseau cyclable visible in situ aux cyclistes et aux automobilistes à l'aide d'une signalétique adaptée : barrettes itinéraires, marquage au sol, revêtements différenciés pour les vélos, panneaux de vigilance pour les automobilistes et de partage de l'espace

Action n°10 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement en privilégiant la diversité des usages et la qualité de l'espace public : piétons, terrasses, espaces verts, vélos.

Action n°11 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°12 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

avec contrôle de conformité à l'achèvement des travaux.

Action n°13 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°14 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Promouvoir une culture vélo**Action n°15 :**

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°16 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°17 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°18 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°19 :

Créer une "journée sans voiture". Un dimanche par mois, proposer une journée sans voiture.

Action n°20 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable ou à minima une sensibilisation active.

Action n°21 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo)

et battre en brèche les idées reçues.

Mettre en œuvre un programme de promotion de la mobilité active, à pied et à vélo, pour les déplacements domicile-travail, domicile-école et les trajets du quotidien en général : page dédiée sur le site internet de la ville, articles réguliers dans le journal municipal, évènements (semaine de la mobilité, du développement durable, ...).

Mettre à disposition du public (mairie, office du tourisme, sites internet) de la documentation sur le réseau cyclable : carte du réseau et des stationnements, bonnes pratiques des double-sens cyclables.